



**CESER de Bourgogne**  
Conseil économique, social  
et environnemental régional

« L'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR EN BOURGOGNE »  
LA QUESTION DES COUTS ET DU FINANCEMENT

COMMUNICATION

présentée par

**Christian POIRIER**

COMMISSION N°5

« Education, formation, recherche et insertion professionnelle »

SEANCE PLENIERE DU 25 SEPTEMBRE 2013

# SOMMAIRE

<b>REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES .....</b>	<b>1</b>
<b>LISTE DES ABREVIATIONS .....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION : AUX ORIGINES DE LA COMMUNICATION .....</b>	<b>1</b>
<b>1. PROPOSITION 5.....</b>	<b>2</b>
<b>2. PROPOSITION 9.....</b>	<b>3</b>
<b>3. PROPOSITION 10.....</b>	<b>4</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>5</b>

## REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES

**Christophe COURNAULT**, directeur de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'emploi,  
Conseil régional de Bourgogne,

**Sylvie FAUCHEUX**, rectrice de l'Académie de Dijon, Académie de Dijon / Rectorat,

**Franck HENDEL**, directeur adjoint du CFA du Supérieur, SUFCOB, Maison de l'université,

**Fadila KHATTABI**, vice-présidente du Conseil régional de Bourgogne,

**Claude NOEL**, directeur général de l'IRTESS,

**Denis PLEUX**, directeur du CFA du Supérieur, CCIR Bourgogne.

# COMMISSION N°5

Education, formation, recherche et insertion professionnelle

## *Président*

**Hervé BONNAVAUD**, représentant de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

## *Vice-président*

**Bruno LOMBARD**, représentant de la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

## *Secrétaire*

**Bernard TOULLIER**, représentant de la Chambre régionale de métiers (CRM)

## *Membres*

**Jean-Michel CAILLET**, représentant de l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)

**Dominique GALLET**, représentante de la Confédération générale du travail (CGT)

**Dominique GENDRON**, représentant de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)

**Xavier PAILLARD**, représentant de la Fédération syndicale unitaire (FSU)

**Elisabeth PETITBON**, représentante de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

**Christian POIRIER**, représentant de la Chambre régionale du commerce et de l'industrie (CCIR)

**Etienne RAVY**, représentant de la Fédération de la formation professionnelle et les centres de formation d'apprentis implantés en Bourgogne (FFP et CFA)

## *Membre associé*

**Clet VIOLEAU**, représentant de l'Union régionale des syndicats CFE-CGC

## *Cabinet*

Lucile Chalumeau, chargée d'études

Christophe Lefèvre, chargé d'études

Michèle Blanchot, chargée d'études

Brigitte Duchanoy, assistante

## LISTE DES ABREVIATIONS

<b>CCAS</b>	Centre communal d'action sociale
<b>CFA</b>	Centre de formation des apprentis
<b>ETS</b>	Educateur technique spécialisé
<b>FPT</b>	Fonction publique territoriale
<b>IRTESS</b>	Institut régional supérieur du travail éducatif et social
<b>ITII</b>	Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie
<b>SMIC</b>	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
<b>SREDFP</b>	Schéma régional d'évolution des dispositifs de formation professionnelle
<b>UNIFAF</b>	Fonds d'assurance formation de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif

## INTRODUCTION :

### AUX ORIGINES DE LA COMMUNICATION

Le Conseil économique, social et environnemental (CESER) de Bourgogne a rendu le 21 novembre 2012 un avis consacré à « L'apprentissage dans l'enseignement supérieur bourguignon ». Ce document relevait les progrès réalisés en la matière, notamment grâce à la création du CFA du Supérieur, dont il soulignait les premiers résultats positifs. Il notait cependant le retard toujours marqué de la Bourgogne par rapport à d'autres régions de profil comparable. Les données statistiques montraient ainsi la faible progression des effectifs : avec un taux d'apprentissage de 14 % (pour les niveaux III, II et I), la Bourgogne se situait très en deçà de la moyenne nationale (20 % hors Ile-de-France) et des résultats obtenus par des régions comparables (Franche-Comté, Picardie...).

Afin de répondre aux problématiques identifiées, le CESER formulait un certain nombre de préconisations. Il proposait notamment :

- ❖ de promouvoir des formations supérieures en apprentissage dans toutes les structures dispensant des formations de niveau I et II (proposition 2 de l'avis),
- ❖ de créer une bourse du logement de l'alternance pour faciliter la poursuite d'études des apprentis (proposition 3 de l'avis),
- ❖ de développer des formations de niveau III par l'apprentissage plus en adéquation avec les besoins des TPE/PME (proposition 4 de l'avis),
- ❖ de mettre en place des formations supérieures par apprentissage dans le secteur sanitaire et social (proposition 5 de l'avis),
- ❖ de mixer les formations par enseignement classique et par apprentissage (proposition 6 de l'avis),
- ❖ d'améliorer la pédagogie de l'apprentissage (proposition 7 de l'avis),
- ❖ de regrouper l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur dispensant des formations par apprentissage au sein d'un CFA du Supérieur « hors les murs » (proposition 8 de l'avis),
- ❖ d'améliorer la connaissance et la compréhension des coûts des différents niveaux de formation » (proposition 9 de l'avis),
- ❖ de mener une réflexion globale sur le financement de l'apprentissage » (proposition 10 de l'avis),
- ❖ d'intégrer dans le schéma régional d'évolution des dispositifs de formation professionnels (SREDFP) un projet pluriannuel de développement des formations supérieures par apprentissage (proposition 11 de l'avis).

Dans le cadre du suivi de ce document, il a paru nécessaire de compléter certains points particulièrement importants qu'il n'a pas été possible de traiter sur le fond en l'absence d'informations suffisantes. Ils concernent les propositions 5, 9 et 10.

A l'exception de la proposition 5, les nouvelles auditions n'ont pas permis de progresser sur les autres points.

## 1. PROPOSITION 5

Le CESER préconise de mettre en place des formations supérieures par apprentissage dans le domaine sanitaire et social où il y a de réels besoins mais peu de structures d'accompagnement. Cependant, ce secteur subit plusieurs handicaps :

- il ne collecte pas la taxe d'apprentissage,
- il est dépendant du financement du Conseil général et de l'Etat,
- la branche professionnelle connaît des difficultés à s'organiser.

Le CESER estime qu'une mobilisation de la branche est absolument indispensable pour permettre l'appropriation de la culture de l'apprentissage et favoriser l'émergence d'une organisation référente, de type « CFA hors les murs », pour porter les formations de ce secteur.

Cette proposition semble trouver sa traduction dans les faits, puisque la branche sanitaire et sociale a créé, le 31 mai 2013, une association pour la gestion d'un « CFA hors les murs »<sup>1</sup>. Une discussion est en cours avec le Conseil régional pour l'attribution, à cette structure, d'une subvention de fonctionnement globale d'environ 90 000 euros, accompagnement sans lequel l'association n'aurait aucun moyen. L'IRTESS ne croit pas à un essor spectaculaire de l'apprentissage dans le secteur sanitaire et social, mais plutôt à un développement raisonné.

L'apprentissage, dans le secteur sanitaire et social, ne pourra se développer sans le concours des différents acteurs<sup>2</sup>. Cela passe, d'une part, par la structuration de la branche professionnelle et, d'autre part, par la concertation et l'articulation avec les politiques des Conseils généraux qui ont en charge la protection sociale et qui financent, pour une grande partie, les Associations employeurs susceptibles de développer l'apprentissage. Il convient également de sensibiliser davantage les employeurs pour qu'ils s'engagent dans l'apprentissage : il faut pour cela expliquer et profiter du CFA pour envoyer des personnes sur le terrain, dans les entreprises... Enfin, dans les démarches entre les associations gestionnaires et le Conseil régional, il est indispensable que le financement régional soit fonction des besoins de l'Institut régional supérieur du travail éducatif et social (qui ne perçoit pas de taxe professionnelle).

---

<sup>1</sup> Audition de Claude NOEL, directeur de l'Institut régional supérieur du travail éducatif et social (IRTESS) de Bourgogne, 1<sup>er</sup> juillet 2013.

<sup>2</sup> *Ibidem*.

## 2. PROPOSITION 9

Le CESER souligne la nécessité d'avoir une meilleure connaissance et compréhension des coûts des différents niveaux de formation qui ne sont pas identifiés et différenciés entre les coûts opérationnels et les coûts de structure. Il propose au Conseil régional d'impulser, avec les différents établissements d'enseignement supérieur, une démarche visant à harmoniser une méthode de calcul de ces coûts en tenant compte des actions en cours au niveau national.

Le Conseil régional ne tient pas de comptabilité analytique<sup>3</sup>. Une analyse des frais de personnel et de collecte de la taxe est cependant disponible.

Frais de personnel en 2012 :

- Apprentissage dans le Supérieur : coût du personnel enseignant = 5 804 € / apprenti (moyenne régionale de l'apprentissage = 2 379 €).
- En intégrant tout le personnel : supérieur = 7 976 € / apprenti, (moyenne régionale = 3 751 €).

Pour le monde consulaire (ESC), on dispose d'une méthode de calcul homogène (calcul d'un coût global de l'école qui est ensuite divisé par le nombre d'étudiants/apprentis).

Pour l'Université (CFA du Supérieur), l'évaluation est plus complexe. Il convient de prendre en compte la rémunération de l'enseignant, mais aussi la diversité des statuts : vacataire, maître de conférences ou professeur. Par ailleurs, chaque enseignant doit donc être identifié par son grade. A ce coût, il faut encore ajouter les coûts directs : photocopies, chauffage, ménage... qui seront divisés par le nombre d'apprentis/étudiants<sup>4</sup>.

Pour le CFA de l'Education nationale, malgré nos demandes, il n'a pas été possible d'obtenir un éclairage supplémentaire.

Généralement, le principal problème rencontré dans l'estimation des coûts concerne la valorisation des locaux. La finalité du CFA du Supérieur en Bourgogne est de développer les formations transversales, il en ressort donc une forte hétérogénéité. Face à cette problématique, le CFA du supérieur a créé une commission pour mener une réflexion sur ce sujet.

Il faut encore retenir que les méthodes d'appréciation sont différentes d'une région à l'autre : les comparaisons interrégionales ont donc peu de sens<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> Audition de Fadila KHATTABI, vice-présidente du Conseil régional de Bourgogne en charge de la formation et de l'apprentissage, et de Christophe COURNAULT, directeur de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'emploi, 27 juin 2013.

<sup>4</sup> Auditions de Denis PLEUX, directeur du CFA du Supérieur / CCIR, Franck HENDEL, directeur adjoint du CFA du Supérieur / Université de Bourgogne, 10 juin 2013.

<sup>5</sup> *Ibidem*.



### 3. PROPOSITION 10

Le CESER constate, à partir des chiffres très partiels dont il a eu connaissance, que le financement des formations supérieures par apprentissage est très largement assuré par l'affectation directe de la taxe, la collecte des organismes habilités et, dans une moindre mesure, par les organismes de formations et le Conseil régional de Bourgogne. Le CESER souhaite que le Conseil régional de Bourgogne et les établissements en charge de l'enseignement supérieur aient une réflexion commune et globale sur le financement de l'apprentissage au regard de l'ensemble des niveaux de formations, y compris ceux des filières classiques.

Le Conseil régional est disposé à encourager le développement de l'apprentissage dans le Supérieur, au regard d'un certain nombre de conditions :

- que les branches acceptent de participer au financement,
- que les projets présentent une réelle plus-value et débouchent sur la signature de contrats,
- que l'on s'adresse en priorité aux jeunes en difficultés financières ou en situation de décrochage<sup>6</sup>.

En 2013, bien que la Région ait garanti à l'Université la possibilité de créations de places dans le Supérieur (sous réserve des conditions qui viennent d'être énumérées), aucune demande n'a été présentée.

Dans le secteur sanitaire et social, les employeurs ne sont pas soumis au versement de la taxe d'apprentissage. Comme établissement de formation, l'IRTESS peut cependant récupérer le produit de la taxe, mais dans des proportions bien moindres que d'autres branches, qui ont une véritable stratégie pour la percevoir et pour développer l'apprentissage par ce biais<sup>7</sup>.

Actuellement, la Région assure le financement du déplacement des apprentis. Elle se charge également de l'agrément de la section d'apprentissage. Dans d'autres régions (Alsace, Languedoc-Roussillon), quelques CFA ou sections d'apprentissage, même s'ils sont peu nombreux, peuvent bénéficier d'une aide supplémentaire de leur Conseil régional<sup>8</sup>.

Le financement du CFA du Supérieur se décompose de la manière suivante :

- Taxe d'apprentissage = 70 %
- Conseil régional de Bourgogne = 20 %
- Autres recettes = 6 %
- Etablissements = 4 %

La structure de gestion représente 100 à 220 000 euros par an sur un budget global de deux millions d'euros. Le coût pédagogique représente environ 70 % du coût horaire. Le CFA du Supérieur est un groupe à part entière dans le même paquet que l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie (ITII) : le Conseil régional a donc aligné sa participation financière<sup>9</sup>.

<sup>6</sup> Audition de Fadila KHATTABI, vice-présidente du Conseil régional de Bourgogne en charge de la formation et de l'apprentissage, et de Christophe COURNAULT, directeur de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'emploi, 27 juin 2013.

<sup>7</sup> Audition de Claude NOEL, directeur de l'Institut régional supérieur du travail éducatif et social (IRTESS) de Bourgogne, 1<sup>er</sup> juillet 2013.

<sup>8</sup> *Ibidem*.

<sup>9</sup> Auditions de Denis PLEUX, directeur du CFA du Supérieur / CCIR, Franck HENDEL, directeur adjoint du CFA du Supérieur / Université de Bourgogne, 10 juin 2013.

## CONCLUSION

Les auditions réalisées pour ce complément à l'avis ont montré que les taux d'insertion sont élevés dans les domaines de pointe où l'apprentissage est développé. Pourtant, elles révèlent aussi un manque de volonté collective pour encourager cette voie de formation dans le Supérieur. Le Conseil régional n'est certes pas opposé à son développement, mais il faut que l'ensemble des acteurs participe et que les projets correspondent aux critères qu'il a définis, lesquels peuvent paraître un peu contraignants, notamment en matière de recrutement des apprentis.

Il est nécessaire que l'ensemble des acteurs travaille en partenariat pour mettre en place des CFA puissants, mobilisant tous les intervenants concernés.

Pour ce faire, il est possible de concevoir des concepts novateurs, tels que, par exemple, les « chaires industrielles » : par thématique, elles allient la formation continue, la formation par alternance et la Recherche.

Il est également important de mettre en œuvre une série de mesures visant à communiquer sur ces outils. Il serait ainsi profitable de solliciter la Région pour organiser un séminaire multi-acteurs afin de présenter ces informations, par le biais de témoignages d'acteurs venus d'autres régions.

Il faut également des projets, des passerelles, faire la promotion de certains métiers (notamment en ce qui concerne la transmission d'entreprises), construire des parcours professionnels pertinents répondant aux besoins du territoire.

D'une manière générale, il est impératif de valoriser et promouvoir les formations du Supérieur par l'apprentissage, de construire un système de formation plus performant dans le Supérieur et d'aider au rapprochement des différents acteurs pour le développement régional de l'apprentissage dans le Supérieur. Ce développement est urgent, faute de quoi la Bourgogne connaîtra de nouvelles fuites d'étudiants. De plus, il doit permettre de renforcer les relations entre entreprises et enseignement supérieur, qui constituent un enjeu majeur.